

CONSEILLER(ÈRE) À LA VIE ÉTUDIANTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ **Classe d'emploi :** Personnel professionnel
- ▶ **Service :** Direction des affaires étudiantes
- ▶ **Horaire :** 35 heures par semaine, du lundi au vendredi
- ▶ **Salaire annuel :** De 47 886 \$ à 79 426 \$
- ▶ **Entrée en fonction :** Dès que possible
- ▶ **Statut :** Poste régulier à temps complet

NATURE DU TRAVAIL

Afin de mettre en œuvre les actions prévues au nouveau plan stratégique du Cégep, la conseillère ou le conseiller en développement durable sera responsable de la réalisation d'objectifs, de politiques, de programmes et d'activités en matière de développement durable d'environnement et d'éducation à l'écocitoyenneté du Cégep.

Sous la responsabilité du directeur des affaires étudiantes, la personne travaillera principalement en étroite collaboration avec notamment la Direction des études, les programmes et les départements ainsi que la Direction des services administratifs.

Plus spécifiquement, cette personne aura pour responsabilités de :

- ▶ Concevoir, élaborer, proposer et mettre en œuvre des stratégies, des programmes, des procédures et des projets de développement durable avec l'ensemble des parties prenantes du Cégep;
- ▶ Participer à la mise en œuvre du plan d'écologisation du Cégep;
- ▶ Contribuer activement au développement du transport collectif et actif sur le territoire du Cégep;
- ▶ Soutenir les responsables d'évènements institutionnels pour assurer le respect des balises d'écoresponsabilité dans la planification et le déroulement des évènements.

En collaboration avec la Direction des études :

- ▶ Conseiller le personnel enseignant et les conseillères et conseillers pédagogiques dans l'intégration des notions et de compétences en lien avec le développement durable et l'éducation à l'écocitoyenneté dans les cours et programmes.

En collaboration avec la Direction des services administratifs :

- ▶ Élaborer un plan d'action pour améliorer la gestion des matières résiduelles;
- ▶ Participer à l'inventaire des GES et à l'atteinte de la carboneutralité;
- ▶ Contribuer à créer des espaces favorisant la biodiversité.



POSTE À COMBLER

Un défi inspirant à relever

SCOLARITÉ ET EXPÉRIENCES

- ▶ Diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en gestion de l'environnement ou en développement durable;
- ▶ Expérience pertinente en développement durable serait un atout.

AUTRE(S) EXIGENCE(S)

- ▶ Très bonne connaissance des enjeux environnementaux associés à la gestion d'un établissement scolaire (gestion des ressources physiques, matières résiduelles, matières dangereuses, aspects pédagogiques et éducatifs);
- ▶ Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite (Un test portera sur la maîtrise de la langue française);
- ▶ Autonomie, initiative, sens développé de la planification et de l'organisation;
- ▶ Esprit d'équipe et excellentes habiletés de relations interpersonnelles.

LE CADRE DE TRAVAIL

Le travail d'équipe, la recherche de solutions et d'idées créatives sont ce qui anime notre direction. Avec nous, il sera possible de s'investir dans plusieurs projets stimulants, au sein d'un Cégep en plein développement !

- ▶ 4 semaines de vacances par année + 7 jours de maladies monnayables après la 1ère année + possibilité d'un horaire d'été;
- ▶ 13 jours fériés payés, horaire flexible;
- ▶ Régime de retraite à prestations déterminées, programme d'assurance collective et accès à un service de télémédecine;
- ▶ Programme de perfectionnement avantageux pour le développement des compétences;
- ▶ Environnement stimulant et accès à une programmation variée d'activités annuelles;
- ▶ Gamme d'avantages sociaux des plus intéressants.

INTÉRESSÉ(E) PAR CETTE OFFRE ?

Déposez votre candidature dans la section TRAVAILLER AU CÉGEP de notre site web entre le 11 septembre et le 2 octobre 2023 : <https://www.cegepvalleyfield.ca/travailler-au-cegep/?Type=Poste+sp%C3%A9cifique+affich%C3%A9&Concours=P-004-01#postuler>

Le Cégep de Valleyfield souscrit à un programme d'accès à l'égalité et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Au besoin des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Seules les personnes retenues par le comité de sélection seront contactées.

